

LES MARCHES DE L'ASSURANCE

NOTE DE CONJONCTURE

ASSURANCES DE PERSONNES

OCTOBRE 2023



union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

SOMMAIRE

Un contexte économique toujours tendu	3
L'inflation.....	3
Les taux d'intérêt	4
La croissance.....	4
Complémentaire santé	5
Une augmentation forte des prestations versées sur le premier quadrimestre observée par l'ensemble des acteurs	5
Des effets réformes non négligeables	6
Evolution du 100% santé.....	6
Réforme des retraites	6
La poursuite des déremboursements de la Sécurité sociale	7
La négociation des conventions professionnelles	7
La convention médicale (médecine de ville)	7
La convention dentaire	7
Prévoyance.....	8
L'accélération de la dérive de l'absentéisme.....	8
Les types d'arrêts concernés.....	8
Les motifs des arrêts	9
Les catégories de salariés concernés	9
Les secteurs d'activités	9
La réforme des retraites	9
La généralisation de la Prévoyance collective	10
Les perspectives 2024	11
Santé	11
Une tendance certaine à l'augmentation des dépenses	11
Des incertitudes demeurent.....	11
Des renouvellements attendus en forte hausse de la part des complémentaires santé.....	11
Prévoyance.....	12
La lutte contre l'absentéisme devient une priorité pour les entreprises.	12
L'impact des politiques de lutte contre l'inflation	12
Nos atouts	13

Un contexte économique toujours tendu

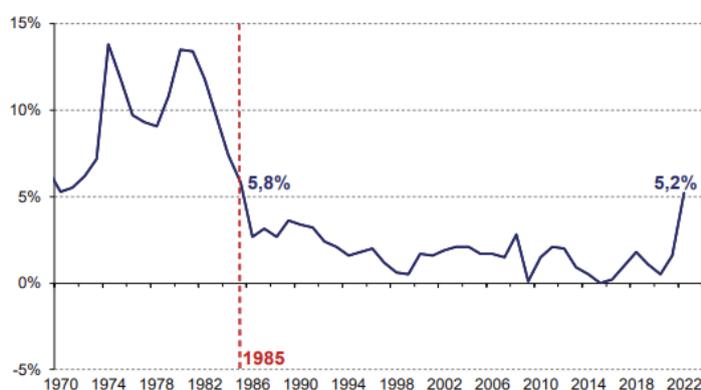
Les principaux indicateurs économiques restent fragiles et instables sur les exercices 2022-2023. Le rebond inflationniste se poursuit sur 2023 ce qui conduit à la mise en place de politique monétaire d'augmentation des taux directeurs des principales Banques Centrales déjà entamé en 2021. La croissance reste atone autour de 1% pour la France (0,4% en Allemagne).

L'inflation

En 2022, l'inflation en France a dépassé les 5% pour la première fois depuis 1985. Pour 2023, l'inflation est en léger repli au mois d'août et s'établit à 4.8% sur un an.

L'augmentation des prix de l'énergie reste supérieure sur la même période à 6,8%.

Inflation en France (croissance en moyenne annuelle, en %)



Deux formes d'inflation ont un impact sur les coûts des frais de santé et donc sur les contrats d'assurance :

- L'inflation directe

Augmentation générale des prix, notamment des matières premières qui a un impact sur certains produits santé (prothèses dentaires, verres et montures...).

- L'inflation indirecte

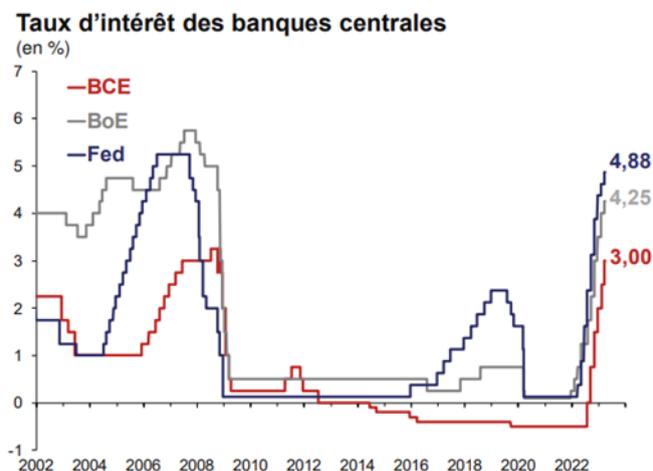
Répercussion de l'inflation directe par les professionnels de santé pour aligner leur Chiffre d'affaires. L'ensemble des actes et soins médicaux est concerné.

Augmentation des salaires : selon l'enquête annuelle du cabinet DELOITTE, la prévision d'augmentation des rémunérations pour 2024 se situe entre 3.5 et 4%.

Revalorisation des consultations médicales, des soins dentaires.

Les taux d'intérêt

Depuis fin 2021 les taux d'intérêt des grandes banques centrales (BCE, BoE, Fed) remontent sensiblement.



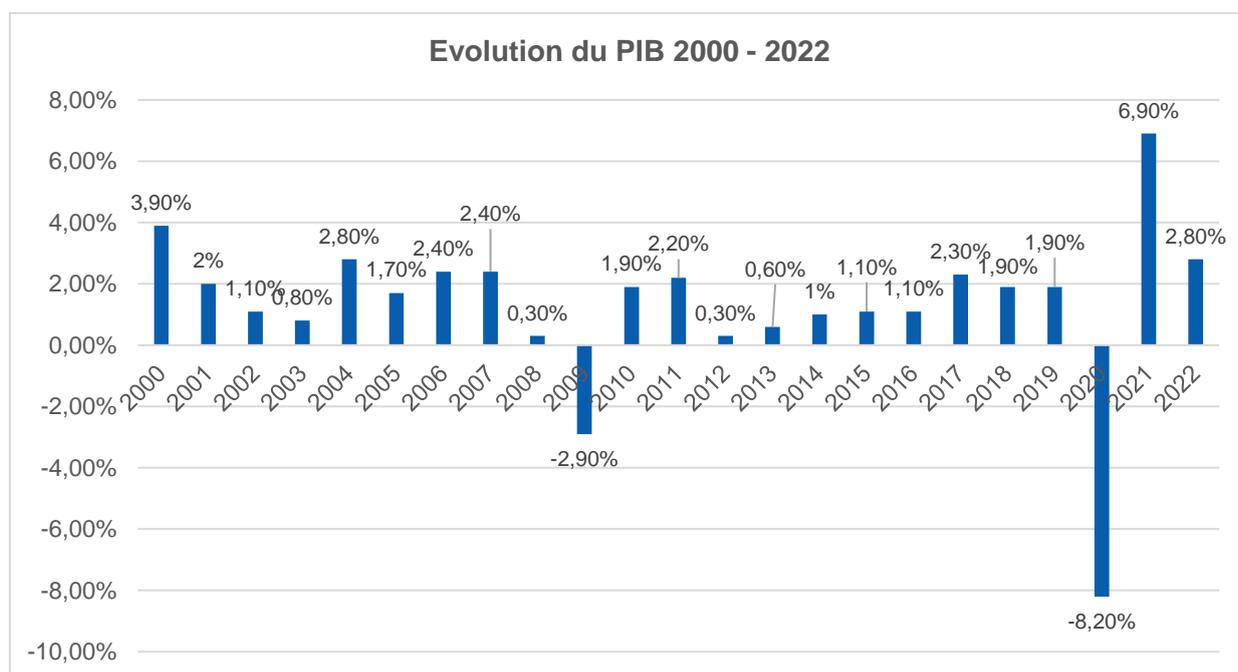
Cette augmentation des taux s'accélère en 2023 du fait des politiques de lutte contre l'inflation mise en place pour les Banques centrales.

L'augmentation des taux d'intérêt a plusieurs impacts sur les assurances collectives notamment sur le montant des provisions des assureurs (risque Incapacité, Invalidité).

La croissance

Les perspectives de croissance en France ont été revus à la baisse comme dans de nombreux pays de l'OCDE.

Les dernières prévisions de la Banque de France font état d'une croissance de 0,7% du PIB pour 2023.



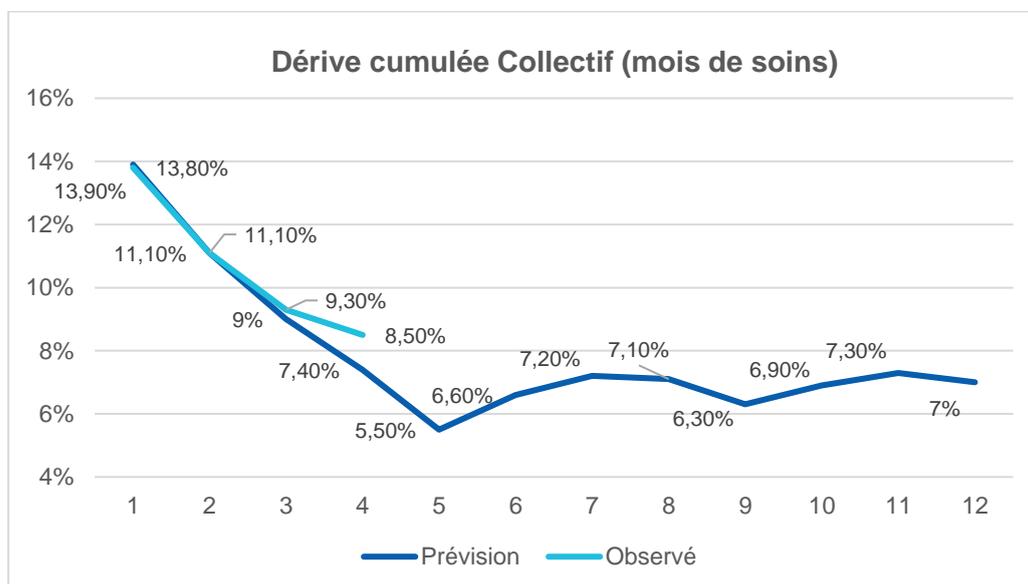
Complémentaire santé

Plusieurs éléments viennent percuter de façon relativement forte l'équilibre technique des contrats de complémentaire santé et expliquent les premières mesures de redressement annoncées par l'ensemble des assureurs (Assureurs, Institut de prévoyance, Mutualité).

Une augmentation forte des prestations versées sur le premier quadrimestre observée par l'ensemble des acteurs.

Le phénomène a débuté en fin d'année dernière (ce qui a pu conduire à des surprises sur les résultats techniques 2022) et s'est poursuivi au moins sur les six premiers mois de 2023.

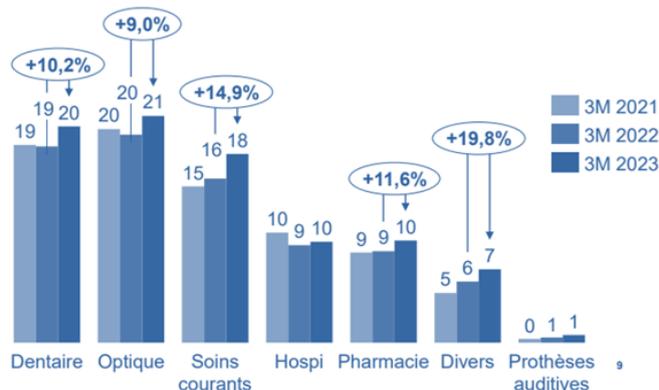
Certains assureurs observent une augmentation de plus de 11% de prestations versées sur le premier trimestre 2023 (contre une habituellement une hausse contenue à 3-4%) :



Source : MALAKOFF HUMANIS

Cette consommation de soins de santé très dynamique sur le premier semestre 2023 porte sur l'ensemble des postes. Ce surcoût est dû à la fois à la hausse des prix des matériaux (zircon, plastique...) et à une augmentation forte de la fréquence du recours au soin notamment en dentaire et optique, qui sont déjà des prestations qui pèsent fortement sur l'équilibre des régimes.

Prestations Q1 par poste de soins, € par bénéficiaire



Source : ALLIANZ

Cet écart avec les prestations versées en 2022 semble être relancé, après une diminution au printemps, depuis le début de l'été.

Les organismes de gestion indépendants ont également noté cette augmentation du montant moyen de prestations versées sur les premiers mois de l'ordre de 9-10%.

La projection de la dérive sur 2023 est estimée entre +6% et +8%.

Des effets réformes non négligeables

Evolution du 100% santé

Les premières communications sur la poursuite du déploiement du 100% SANTE font état à la fois d'un approfondissement en ajoutant des dispositifs sur des secteurs déjà concernés, et d'un élargissement à des secteurs qui jusqu'alors n'étaient pas concernés.

➤ Un approfondissement en dentaire

Le 100% SANTE est clairement une réussite aujourd'hui. Sa mise en place, au niveau des prothèses dentaires, a permis de réguler les coûts des prothèses et d'améliorer sensiblement l'accès aux soins sur des actes qui laissaient un reste à charge non négligeable aux assurés.

L'extension de cette réforme, destinée à ne pas laisser de reste à charge aux assurés sur une liste exhaustive d'actes, d'équipement et de soins, à l'orthodontie est à l'ordre du jour sans pour autant qu'un cahier des charges soit déterminé.

➤ Un élargissement à d'autres dispositifs

Le ministère de la Santé a annoncé sa volonté d'étendre le dispositif aux prothèses capillaires et aux fauteuils roulants. La réforme qui jusque-là avait pour objectif de s'adresser au plus grand nombre prendrait un virage en concernant des équipements coûteux mais ne touchant qu'un petit nombre d'assuré.

A ce jour, il n'est pas prévu de modifier le 100% SANTE qui est pourtant un échec de la réforme précédente et qui mériterait d'être modifié pour pouvoir donner son plein potentiel.

Il n'est pas non plus prévu de bilan global sur l'impact de cette réforme qui est financée à 70% par les organismes complémentaires (assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance).

Réforme des retraites

En prolongeant de deux ans la durée du travail, la réforme des retraites entraîne mécaniquement une augmentation de l'âge moyen des salariés assurés.

En avançant en âge, la nature et le coût des soins évoluent, l'impact de ce vieillissement attendu des populations actives resterait limité et estimé à +0.34% / an pendant 8 ans.

La poursuite des remboursements de la Sécurité sociale

La Loi de finance de la Sécurité Sociale pour 2023, votée en décembre 2022, a acté un transfert de charge de l'ordre de 150 M€ à compter du 1er juillet 2023, soit 300 M€ sur une année complète.

Ce transfert est largement porté par la diminution de la part Sécurité Sociale dans les remboursements dentaire. En effet, la prise en charge de la Sécurité Sociale passe de 70% à 60% de la base de remboursement de l'ensemble du poste dentaire.

Ainsi par effet miroir, le ticket modérateur pris en charge par les organismes complémentaires passe de 30% à 40% (soit une augmentation de 30% des remboursements effectués par les complémentaires santé).

Néanmoins, la mesure est estimée par les assureurs à 500 M€ (et non 300 M€ comme annoncé par le Ministère).

La négociation des conventions professionnelles

L'année 2023 a vu plusieurs négociations menées entre la Direction de la Sécurité Sociale et les professionnels de Santé.

La convention médicale (médecine de ville)

Les négociations menées entre les médecins et la Sécurité Sociale ont échoué (la demande des représentants des médecins était de porter le tarif de convention d'une consultation à 50 € ce qui a été refusé par la Sécurité sociale).

La procédure de règlement arbitral a été actionnée et un texte a été remis au Ministre de la Santé, qui l'a approuvé le 28/04/2023. Ce règlement prévoit à partir de fin octobre 2023 :

- le passage de 25 € à 26.50 € des tarifs conventionnels des consultations de base
- le passage de 25 € à 31.50 € des tarifs conventionnels des spécialistes.

La convention dentaire

La convention dentaire a bien abouti et a été signée le 21 juillet. Cette convention prévoit une revalorisation de certains actes et un important volet Prévention.

La prévention : examens buccodentaires gratuits tous les 3 ans de 3 à 24 ans, un bilan buccodentaire spécifique lors de l'entrée en EHPAD.

La revalorisation de certains actes : l'ensemble des soins conservateur est revalorisé de 4%, les actes du panier 100% SANTE et du panier tarifs maîtrisés sont revalorisés de +3%.

Le coût des mesures intégrées dans ces négociations conventionnelles est estimé à plus de 600 M€.

La plupart des contrats d'assurance étant exprimé aujourd'hui « y compris les remboursements de la Sécurité sociale », ces mesures n'auront pas d'impact direct sur les assurés qui ne verront pas leur remboursement diminué. Elles surenchérisent néanmoins fortement les prestations à la charge des organismes complémentaires et se retrouveront ainsi dans le montant des primes payés.

Prévoyance

Le risque Prévoyance se décompose en deux sous risques pour lesquels le contexte est sensiblement différent.

Si le risque décès est aujourd'hui maîtrisé, le risque arrêt de travail dérive fortement depuis plusieurs années et la tendance est à l'accélération.

L'accélération de la dérive de l'absentéisme

L'année 2022 enregistre un nouveau record concernant l'absentéisme. Cette envolée est dûe notamment à une explosion des arrêts de courte durée (4-30 jours) des différentes vagues Omicron (arrêt dits COVID), mais pas uniquement.

Dans les études et baromètres publiés par les assureurs ces derniers mois, on note une tendance de fonds notamment en raison de troubles latents (troubles psy, troubles musculosquelettiques) qui touchent tous les types d'arrêts.

En 2019, année pré-COVID, près d'un tiers des salariés s'était arrêté au moins une journée. En 2022, le taux est de 44% : la barre des 50% de salariés s'arrêtant au moins une fois au cours d'une année est quasiment atteinte. Cela représente une hausse de 47%.

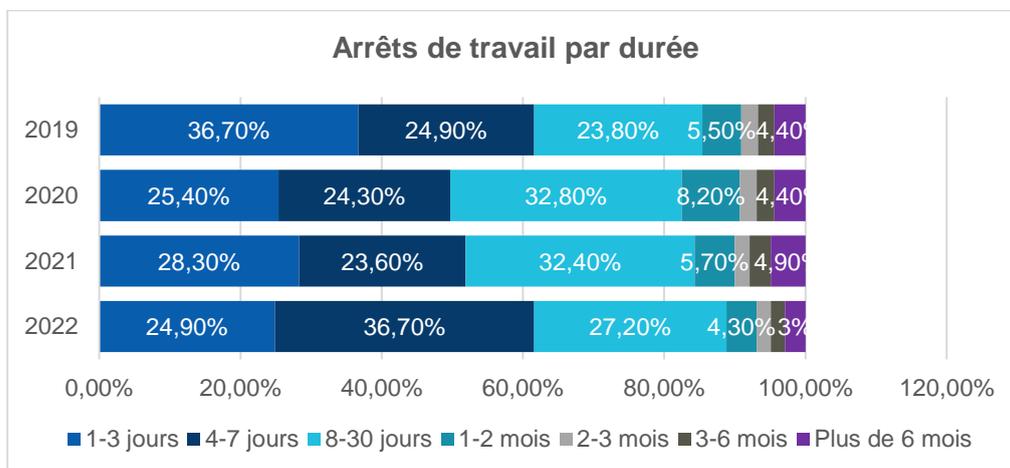
Absentéisme

	Taux d'absentéisme	Fréquence	Durée moyenne	% de salariés absents
2019	3,2%	55,7	20,0	30%
2020	3,9%	58,7	23,2	34%
2021	3,9%	58,6	23,0	32%
2022	4,5	86,0	18,0	44%
Evolution 2022/2013	+41%	+54%	-10%	+47%

Source : AXA

Les types d'arrêts concernés

Comme indiqué plus haut, les arrêts de courte durée ont explosé en 2022. La part des arrêts de 4 à 30 jours est de 63.9% contre 48.7% en 2019. En parallèle les arrêts de plus de 90 jours, pris en charge par les régimes de Prévoyance complémentaire, ont eux augmenté de plus de 11%.



Source : AXA

Les motifs des arrêts

Sur les deux grands motifs d'arrêt (maladie / accident du travail et maladie professionnelle (ATMP), on note que l'ATMP est en baisse (tendance depuis 2019) tandis que l'arrêt pour maladie progresse légèrement.

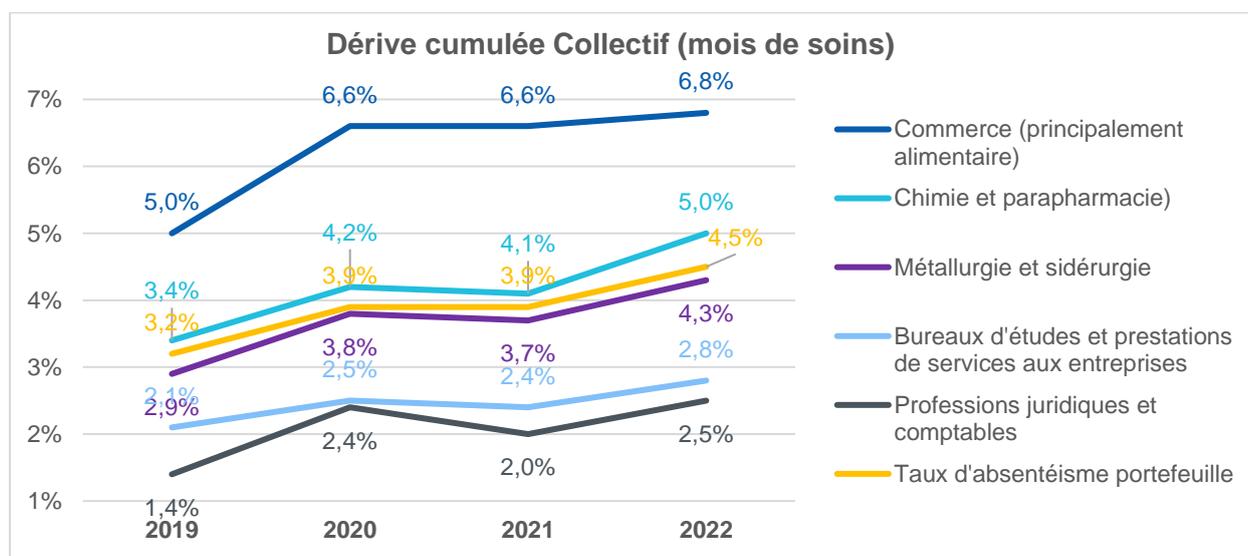
Concernant les différentes pathologies invoquées lors des arrêts, les troubles psychologiques sont devenus la première cause des arrêts de travail de longue durée.

Les catégories de salariés concernés

Depuis quelques années les études publiées montrent certaines tendances qui se confirment fortement en 2022 : hausse de l'absentéisme des cadres (+41% en 2022), et des salariés jeunes (+55% pour les moins de 25 ans). (Source AXA)

Les secteurs d'activités

Tous les secteurs sont concernés, toutes les tailles d'entreprises sont touchées par cette augmentation. La différence du niveau d'absentéisme par taille d'entreprise est cependant toujours d'actualité. Les salariés des grandes entreprises s'arrêtent plus facilement que ceux des entreprises de petite taille. Cette différence a plusieurs causes (implication des salariés des petites entreprises, dispositif de protection sociale différents.)



Source : AXA

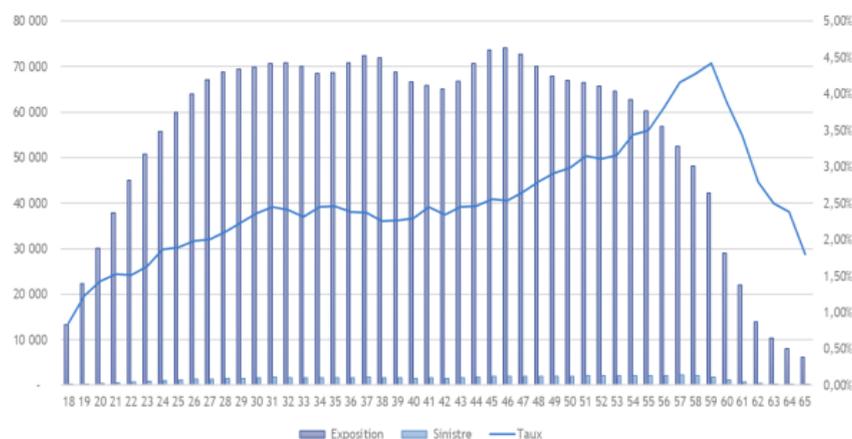
La réforme des retraites

Bien que plutôt bien maîtrisé, le risque décès va cependant être touché par la réforme des retraites.

Le décalage de l'âge de départ à 64 ans entraîne mécaniquement un vieillissement de la population active assurée par les contrats de Prévoyance. La probabilité de décès augmente de 8% pour un an de plus.

Le risque arrêt de travail est également concerné par le vieillissement de la population. En effet la durée moyenne des arrêts est exponentielle avec l'âge. Pour les plus de 60 ans, elle est observée à 42,6 jours en moyenne. Pour un âge moyen de 40-45, elle est deux fois moins élevée...

La probabilité d'entrée en arrêt de travail augmente de 3,5% par année supplémentaire.



Source : ALLIANZ

L'impact sur les comptes techniques Prévoyance est plus important que sur la Santé. Les deux risques Prévoyance sont touchés. Les assureurs vont avoir le choix de lisser le surcoût de l'aggravation du risque qui s'étale sur 8 ans ou de l'intégrer immédiatement dans la cotisation.

Un point positif de la réforme réside dans l'exclusion des personnes en invalidité du périmètre de celle-ci. Les salariés en invalidité pourront donc continuer de partir en retraite selon leur cas avant 64 ans.

Cette disposition qui n'était pas prévu en 2010 lors de l'allongement à 62 ans avait conduit les assureurs à augmenter fortement les cotisations pour assurer les provisions des deux ans d'indemnisation supplémentaires.

La généralisation de la Prévoyance collective

Le sujet de la généralisation de la Prévoyance à l'ensemble des entreprises sera probablement un sujet important dans les 5 prochaines années. Aujourd'hui 12% des salariés du privé ne bénéficient d'aucune protection en cas de décès et/ou d'arrêt de travail.

La convention collective de la Métallurgie a étendu la couverture Prévoyance aux arrêts de travail pour les non-cadres pour toutes les entreprises du secteur, marquant ainsi la voie à suivre pour les branches professionnelles.

A ce jour, seules les couvertures Frais de santé sont obligatoires pour l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité.

Les perspectives 2024

Santé

L'année 2024 devrait être marquée pour une nouvelle augmentation sensible des dépenses de Santé.

Une tendance certaine à l'augmentation des dépenses

Ce sont notamment toutes les mesures entrées en vigueur courant 2023 qui joueront en année pleine sur 2024 :

- La revalorisation des consultations des médecins, qui pourrait être revue courant 2024 pour porter le tarif de consultation à 30 € (un certain nombre de praticien ont anticipé cette augmentation et facture leur consultation sur cette base)
- La poursuite du transfert de charges sur le dentaire
- La revalorisation des soins dentaires, des actes du panier 100% SANTE et tarifs maîtrisés.

A cela s'ajoutent les mesures envisagées par le Ministère de la Santé : la réforme du 100% SANTE a évolué sur certains dispositifs et en s'élargissant à des dispositifs jusqu'alors non concernés aura nécessairement un impact sur les frais pris en charge par les complémentaires santé.

Par ailleurs, les coûts de l'hospitalisation continueront d'augmenter (impact inflation) :

- Le coût des séjours (énergie, fournisseurs...) ne devrait pas diminuer
- Les rémunérations des personnels hospitaliers vont être revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2024 à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

Des incertitudes demeurent

Le niveau de l'inflation sera également à surveiller sur l'année 2024. La diminution de la pression inflationniste ne pourrait intervenir qu'en fin d'année 2024 (prévision à 3-4% pour 2024).

Le contenu du Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale pour 2024 pourrait préciser et intégrer d'autres mesures (100% Santé, Frais de séjours hospitalier...) dans le cadre de la modification du cahier des charges du contrat responsable.

Le PLFSS confirmera également l'évolution définitive du Plafond de la Sécurité Sociale pour 2024. Cette donnée servant d'assiette à de nombreux contrats d'assurance en frais de santé impacte directement le coût de la complémentaire santé pour les salariés et les entreprises. Ce plafond avait augmenté l'année passée de 6.9%.

Des renouvellements attendus en forte hausse de la part des complémentaires santé

Dans ces périodes de tensions et d'incertitude, les organismes assureurs devraient appliquer une stratégie de redressement défensive :

- Priorité au redressement des comptes et résiliation des mauvais risques
- Volonté de développement durable et cohérence avec un prix de marché.

Au 1^{er} janvier 2023, les tarifs des assurances santé collectives ont globalement été majoré de 5.7%, à un niveau inférieur de l'évolution de la consommation des frais de santé pour ce même exercice.

Dans la continuité d'une année 2023 marquée par une forte dérive et aux perspectives 2024 guère encourageantes, la fourchette de majoration des tarifs est très nettement en hausse.

Au 1^{er} janvier 2024, il faudra s'attendre à une augmentation des coûts de l'assurance maladie complémentaire variant de 9 à 13% (y compris l'évolution du PASS estimée à 5% au 1^{er} janvier 2024) pour les entreprises et les salariés.

Prévoyance

L'augmentation du taux d'absentéisme semble se poursuivre sur 2023 de manière moins importante sans pour autant revenir à des niveaux similaires ou inférieurs à 2019.

Les éléments ne seront connus que courant 2024, la Prévoyance étant un risque long, les tendances se jugent sur plusieurs années.

La lutte contre l'absentéisme devient une priorité pour les entreprises.

Le coût direct de l'absentéisme représente entre 4 et 5% de la masse salariale des entreprises. Cette estimation ne prend pas en compte les coûts indirects (baisse de productivité, désorganisation du travail, remplacements des salariés absent...).

La mise en place de politique intra entreprise de prévention a un véritable impact sur l'absentéisme et les comptes financiers des régimes de Prévoyance.

Certains dispositifs ont prouvé leur intérêt tant en termes de prévention que d'accompagnement à la reprise du travail notamment après un arrêt long (plateforme d'écoute psychologique...). De nombreuses startup se positionnent sur différents accompagnements des entreprises (sport, santé mentale...) ou mise en place de diagnostic de l'absentéisme...

L'impact des politiques de lutte contre l'inflation

La poursuite des politiques de lutte contre l'inflation avec un redressement des taux directeurs des banques centrales à un double effet positif en Prévoyance. En effet, cette augmentation entraîne :

- Une diminution des provisions réalisées par les assureurs qui vont pouvoir utiliser les résultats financiers pour compenser ;
- La revalorisation des rentes et prestations versées aux salariés, dans la situation actuelle d'inflation importante, il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'ensemble des salariés bénéficiant de ces prestations.

Des renouvellements moins forts qu'en Santé

Les mesures de renouvellement proposée par les assureurs sont inférieures à celles proposées en santé mais elles restent relativement élevées pour des régimes de Prévoyance qui ne sont pas souvent touchés tarifairement (hors problématique technique particulière).

Les premiers éléments font état d'évolution tarifaire de l'ordre de 4 à 6% selon le portefeuille de l'assureur concerné.

Sources :
Allianz Collective 2023
Malakoff Humanis – webinaire 2023
France Assureurs booklet conférence
Baromètre absentéisme AXA
GENERATION Baromètre santé

Nos atouts

Union Industrielle dispose de l'ensemble des atouts pour vous accompagner dans cet environnement encore incertain :

- ✓ En activant efficacement les marchés par la **sélection des assureurs les plus adaptés** à votre profil de risque



- ✓ En **auditant vos régimes et contrats** en Assurance de personnes (conformité légale, réglementaire, conventionnelle)



- ✓ En **sélectionnant des gestionnaires indépendants** pour la gestion de vos programmes Santé et Prévoyance (Charte d'engagement qualité)



- ✓ En vous accompagnant **sur vos enjeux de bien-être au travail pour la protection de votre capital humain**





union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

Siège Social : 91 cours Lafayette 69455 Lyon Cedex 06 • Tél. 04 72 83 80 70 -
Bureau d'Anncy : Parc d'Activités Anncy la Ravoire 74370 Metz Tessy
Bureau de Grenoble : 17 rue Denfert Rochereau 38000 GRENOBLE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 320 000 € • 383 676 434 RCS Lyon •
N° ORIAS : 07 022 981 (www.orias.fr)

Sous contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de
Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS 09 - www.acpr.banque-france.fr